

DIAL 3120

ÉTATS-UNIS - Arizona : à l'avant-garde mondiale de la xénophobie, deuxième partie

José Luis Rocha

jeudi 7 octobre 2010, mis en ligne par [Dial](#)

Le 23 avril, la gouverneure républicaine de l'État d'Arizona, Jan Brewer, promulguait la Loi SB 1070 - SB est une abréviation de « Senate Bill », la loi ayant été présentée par le Sénat. Cette loi, qui va bien au-delà des dispositions juridiques fédérales les plus strictes, prévoit toute une série de mesures répressives contre l'immigration clandestine et devait entrer en vigueur jeudi 29 juillet malgré les oppositions nombreuses de la part d'autres États ou même du gouvernement fédéral : sept plaintes ont été déposées, dont une par le gouvernement fédéral, et de multiples manifestations ont eu lieu dans diverses villes de l'État et du pays. Mercredi 28, la juge fédérale - démocrate - siégeant à Phoenix, Susan Bolton, a ordonné la suspension provisoire des parties les plus dures de la loi - et notamment la disposition rendant obligatoire le contrôle par la police du statut migratoire des personnes qu'ils suspecteraient d'être sans-papiers. Les autres parties de la loi sont entrées en vigueur le 29. La gouverneure a fait appel de la décision. L'article de José Luis Rocha, dont nous publions la deuxième partie ci-dessous [1], revient sur le contexte d'adoption de la loi et sur les mobilisations dont elle fait l'objet. Texte publié dans le numéro [339](#) de la revue [Envío](#) (juin 2010).

Contre-attaque des latinos

Nous sommes à des années-lumière de l'époque où les immigrants courbaient l'échine et observaient la loi sans broncher. Les latinos et leurs défenseurs ne sont pas restés bras croisés ni bouches cousues. Sur Internet ont circulé des appels énergiques pour que l'on continue de boycotter Kimberly Clark à cause de ses liens avec le sénateur républicain James Sensenbrenner, auteur de l'infâme proposition de loi HR-4437. Très tôt, de nombreuses personnalités ont manifesté leur solidarité. Déclarations fournies de chanteurs : Shakira, Ricky Martin, Gloria Estefan, Marco Antonio Muñoz, Danny Rivera, Paulina Rubio... Commentaires acides d'acteurs : Eva Longoria, Gael García Bernal et George López. Protestations d'intellectuels comme Carlos Fuentes et de sportifs comme le Vénézuélien Ozzie Guillén. Le cinéaste Robert Rodríguez lui-même a improvisé une bande-annonce sur le sujet.

Sans remettre en question les convictions politiques de ces artistes parmi d'autres, il ne faut pas ignorer non plus l'intérêt qu'ils ont à conserver la sympathie de millions de latinos consommateurs de biens culturels dont la production et la vente leur assurent richesse et célébrité. Dans ce domaine, le mouvement ne fera pas machine arrière. D'autres voix se lèveront. Par amour pour les latinos ou pour Monsieur Argent, ce puissant personnage qui donne qualité au noble et au mendiant et fait de l'étranger un compatriote.

Les universités prennent la parole : « cette loi est une erreur »

Dans le domaine universitaire, et venu du plus profond de l'Arizona, on ne manquera pas de signaler le communiqué émis par les professeurs, les administrateurs et le reste du personnel des trois universités

publiques de l'Arizona.

Le texte, librement traduit et résumé ici, contient non seulement une dénonciation courageuse mais aussi une explication claire des conséquences de l'application de la loi : « Nous nous déclarons fortement opposés à la Loi 1070. Nous en contestons la constitutionnalité et, nous fondant sur des principes humanitaires, nous nous opposons catégoriquement aussi bien à son esprit qu'à sa lettre, ainsi qu'aux conséquences juridiques et financières de sa mise en œuvre. Pour justifier son soutien à cette loi, la gouverneure Brewer a affirmé que l'État de l'Arizona a hérité du problème de l'immigration illégale sans que la faute puisse lui en être imputée. Nous contestons cette perspective. Pendant de longues années, l'économie de l'Arizona a reposé sur une main-d'œuvre, saisonnière ou non, bon marché et exploitable, ce qui a permis aux entreprises et aux particuliers employant des travailleurs sans-papiers de s'enrichir énormément. La population hispanique et latina de l'Arizona n'est pas responsable de cette situation. Pourtant, la Loi 1070, en obligeant les latinos et autres habitants de couleur à porter sur eux des documents attestant leur situation de migrant, punira injustement ces personnes en en faisant des citoyens de deuxième classe. Les latinos, et par conséquent tous les habitants de l'Arizona, seront stigmatisés par une classification raciale et en subiront toute l'injustice. Nous nous insurgons en outre contre le fait que la Loi 1070 criminalise les immigrants sans-papiers pour la simple raison qu'ils cherchent un emploi, qu'ils travaillent ou simplement qu'ils se trouvent dans l'État de l'Arizona. Certes, nous reconnaissons que l'entrée illégale en Arizona constitue une infraction, mais nous savons aussi que beaucoup de ces hommes, femmes et enfants courageux qui passent la frontière le font parce qu'ils y sont contraints par la nécessité de trouver des moyens de survivre dignement pour eux-mêmes et pour leur famille. »

« Les travailleurs migrants risquent leur vie en traversant les déserts de l'Arizona et, contrairement à ce qu'on entend souvent, ils apportent une contribution non négligeable à l'économie de l'État. En réaction aux propos de la gouverneure nous affirmons que ces immigrants, incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches au Mexique et en Amérique centrale pour des raisons indépendantes de leur volonté, n'ont absolument rien à se reprocher face à une situation dont ils n'ont fait qu'hériter. »

« Nous déclarons que la Loi 1070 est une erreur, parce c'est une erreur d'incriminer des personnes victimes d'une économie injuste et insupportable. Pour leurs prochains congrès, réunions et conférences, nos organisations universitaires et professionnelles boycotteront l'État et tiendront ces manifestations en un autre lieu. En conséquence, la Loi 1070 se traduira par des pertes financières pour l'État. Nous lançons un appel à notre État pour que, en faisant abstraction du côté de la frontière où les personnes sont nées, il ait de la compassion pour des êtres humains en situation de faim, de pauvreté et de privation. »

« Enfin, nous en appelons à une réforme complète de la politique migratoire au niveau national, réforme qui soit juste pour tous, qui marque un pas en avant vers la légalisation des immigrants qui contribuent au progrès de la société et de l'économie des États-Unis, qui encourage l'immigration légale à l'avenir et qui mette les migrants à l'abri des situations qui ont provoqué tant de morts dans le désert du sud des États-Unis. »

Le maire de Phoenix prend position contre un État qui « se ridiculise sur la scène internationale »

Le boycott de l'Arizona pour l'organisation de manifestations a déjà commencé. Et avec lui la dégradation des affaires et de la trésorerie de l'État. Un représentant de l'association hôtelière de l'Arizona a indiqué à la presse qu'uniquement dans les premiers jours de mai, 19 groupes avaient annulé leur inscription et leurs réservations. Phil Gordon, depuis 2004 maire de Phoenix - capitale et principale métropole de l'Arizona - a déclaré que, durant les dix premiers jours du mois de mai, les boycotts décidés contre l'État avaient coûté à celui-ci plus de 150 millions de dollars. Et cette forme de pression va continuer d'appuyer là où ça fait mal. Les conseils municipaux de Boston, Oakland, Boulder, Los Angeles et San Francisco ont approuvé des résolutions qui condamnent la Loi 1070 et ont exhorté les hommes d'affaires de leur ville à ne pas se rendre en Arizona.

La voix du maire Phil Gordon est celle qui s'est le plus vigoureusement fait entendre face à la loi, au nom d'un secteur public multicolore. Dans un article paru dans le *Washington Post* à peine un jour après que Brewer eut paraphé la loi, Gordon a mis sur le compte du sénateur Pearce et du shérif Arpaio le fait que l'Arizona attire les regards de la planète avec une loi honteuse qui classe les gens selon la couleur de leur peau et qui permet de les arrêter sur la base de stéréotypes et de renseignements insuffisants.

« Pearce et Arpaio – deux hommes qui sont pour l'application des lois en Arizona ce que George Wallace fut pour le gouvernement de l'Alabama – se préoccupent moins de capturer les trafiquants d'êtres humains et de drogues que de faire les grands titres de la presse. Or, dans un État dont la législation penche de plus en plus vers l'extrême droite et n'est pas en phase avec une population de plus en plus modérée sur le plan politique, l'État en arrive lui aussi à ne pas être en phase avec les règles élémentaires de civisme ... »

« En Arizona, nous respectons la Constitution, tout comme nous respectons l'effort et les sacrifices de nombreux immigrants qui ont contribué à faire de notre État un lieu varié et hospitalier. Ce sens du respect a engendré une série de protestations massives et passionnées, et continuera à grossir les rangs des opposants au centre, à gauche et dans la droite modérée... »

« L'Arizona que je connais est le lieu de naissance de César Chávez, il pratique la liberté de pensée et il est un État hospitalier capable de conjuguer de grandes beautés naturelles et culturelles de toute sorte. Cet endroit dont on a entendu parler ces derniers temps, l'Arizona, qui prend le risque d'essayer des boycotts économiques et de se ridiculiser sur la scène internationale, je ne le reconnais pas. Mais je reconnais les responsables de cet épisode humiliant. Ce sont des gens aigris, à courte vue, remplis de haine et qui ne peuvent en aucune façon parler au nom de l'Arizona.

Gordon a réuni son conseil municipal pour refuser à l'État de l'Arizona la collaboration de la police locale au motif que la nouvelle loi est anticonstitutionnelle. Dans le comté de Pima, le shérif Clarence Dupnik a annoncé qu'il interdirait à ses agents d'appliquer la Loi 1070 parce qu'elle conduit à une classification raciale des administrés.

Pour Obama, la loi présente « une menace »

Au niveau national, le président Barack Obama a critiqué la loi, dans laquelle il voit une « menace pour le principe fondamental de droiture auquel nous tenons aux États-Unis et pour la confiance qui doit régner entre la police et la population, qui est indispensable à notre sécurité. » Obama a chargé un groupe d'avocats du Département de la justice d'examiner la loi pour en vérifier la constitutionnalité. Le procureur général Eric Holder a déclaré que son administration ferait elle-même barrage.

Aux protestations des universitaires et du maire s'est ajouté un boycott inusité du recensement national. Les sans-papiers ont de bonnes raisons de rester dans l'ombre où les cantonne le système de castes de la législation migratoire états-unienne et s'efforcent de ne pas attiser le vent xénophobe avec des chiffres qui prouvent leur forte présence. Mais cette fois, en réaction à la loi de l'Arizona, il existe une volonté commune de boycotter le recensement pour faire perdre des sièges aux élites xénophobes. Cinq États – New York, Californie, Texas, Arizona et Floride – pourraient perdre des sièges au Congrès du fait du refus massif des sans-papiers de participer au recensement.

Étant donné que les latinos comptent pour la moitié de la population gagnée depuis l'an 2000 dans ces cinq États, leur absence serait catastrophique pour la représentativité et la crédibilité du recensement ainsi que pour la classe politique de ces États. Les principaux perdants pourraient être la Californie et New York, qui céderaient à d'autres États un ou deux sièges à la Chambre des représentants. Le Texas pourrait se retrouver avec trois fauteuils, contre quatre actuellement. Ce boycott vise le cœur du système. Commencerait-on à comprendre que les sans-papiers vivent à l'opposé complet des élites et que les frontières sont actuellement le mécanisme le plus efficace et le plus utilisé pour maintenir les inégalités dans le monde ?

Les Églises prennent la parole

Les Églises se sont elles aussi fortement opposées à la nouvelle loi. L'évêque de Salt Lake City (Utah) et président du Comité des migrations de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis propose une amnistie générale pour faire sortir tous les sans-papiers de l'ombre : « Une réforme de ce genre permettrait aux personnes sans papiers de sortir du cercle de la répression, ce qui aiderait à protéger nos populations et la frontière. Elle rétablirait en outre l'état de droit comme une affirmation tant de notre souci de la sécurité nationale que de l'engagement durable pris par notre pays à l'égard des droits humains fondamentaux, lesquels sont menacés par des lois telles que la SB 1070. » Cette déclaration témoigne de la recherche d'une solution de compromis entre les deux pôles du problème de fond : la souveraineté nationale, avec ses corollaires que sont le contrôle aux frontières, la sécurité du pays, etc., et l'universalité des droits humains.

À Nogales, le prêtre jésuite Donald Bahlinger, qui participe à l'initiative transfrontalière *Kino Border*, avec un pied au Mexique et l'autre aux États-Unis, a déploré que le nombre de personnes susceptibles d'être déportées au centre de détention des migrants de Nogales augmente jour après jour et que la nouvelle loi de l'Arizona favorise une classification raciale en plus de mettre la population dans une situation d'insécurité croissante parce que les gens auront de moins en moins envie de dénoncer des infractions à une police locale jugée peu amicale puisqu'elle passe son temps à arrêter des immigrants.

Le représentant de la Californie à la Compagnie de Jésus des États-Unis, de concert avec la Conférence des évêques catholiques, a affirmé la solidarité des jésuites avec les immigrants et leur opposition à la loi 1070, dont l'application « diviserait inutilement des populations pacifiques sur fond de différences raciales et de préjugés culturels ».

La Coalition nationale des prêtres et responsables chrétiens hispaniques a saisi une première fois un tribunal fédéral de Phoenix pour tenter de bloquer l'entrée en vigueur de la loi. Elle soutient dans sa requête que c'est la législation fédérale qui prime pour la réglementation des frontières nationales par l'État, et que la loi de l'Arizona viole le droit à un procès juste en permettant que des personnes présumées sans papiers soient détenues avant même d'être condamnées.

L'ONU dit son mot

Dans un autre secteur de la société civile, l'Union américaine pour les libertés civiles (« *American Civil Liberties Union* », ACLU) et le Fonds Mexique-États-Unis pour la défense juridique et l'éducation (« *Mexican American Legal Defense and Education Fund* », MALDEF) songent eux aussi à saisir les tribunaux et exigent le soutien du procureur général Eric Holder. Ces groupes ont déposé un dossier en bonne et due forme pour proposer un plébiscite qui pourrait bloquer la loi s'ils parvenaient à réunir plus de 76 000 signatures avant l'entrée en vigueur de la loi en août 2010. Dans ce cas, l'application de la loi serait reportée à un second vote qui, compte tenu du calendrier électoral, pourrait se tenir en 2012. Ces initiatives à caractère juridique ont reçu l'appui de milliers de citoyens dans les rues de Los Angeles, Dallas, Chicago et New York.

La loi a suscité des commentaires, y compris chez les fonctionnaires habituellement discrets et aseptisés des Nations unies, qui évitent en général les affirmations péremptoires et préfèrent observer les douleurs du monde du petit bout de leur lorgnette dans leurs palais de Genève et New York ou dans leurs succursales disséminées à travers la planète. Dans un communiqué de presse, les spécialistes onusiens des questions migratoires ont signalé l'« aspect potentiellement discriminatoire » d'une loi qui « autorise l'action politique à l'encontre d'une personne sur la base de la perception de son origine ethnique ». Ces spécialistes ont affirmé que « les États doivent respecter et préserver les droits humains de tous leurs administrés, sans discrimination » et que « les normes internationales exigent que la détention soit appliquée uniquement à titre de mesure exceptionnelle, dûment justifiée, interprétée d'une façon restrictive et proportionnée à chaque cas particulier, et que ladite détention puisse faire l'objet d'une révision judiciaire ». Sans pour autant remettre en question les prérogatives des États concernant le contrôle des migrations et la protection des frontières, les experts rappellent que « ces actions doivent être menées en accord avec les principes de non-discrimination et d'un traitement digne pour la personne humaine ».

Un rejet franc et direct de la loi est le moins que les Nations unies puissent faire à l'égard des migrants. Bien que le terme « rejet » ne figure pas dans leur vocabulaire aseptisé, affirmer que les détentions doivent être des mesures exceptionnelles, dûment justifiées et sujettes à une révision judiciaire constitue une déclaration qui ne laisse planer aucun doute sur la position des Nations unies.

La nouveauté réside dans les contradictions entre les divers paliers de gouvernement

Les détracteurs de la loi et ses défenseurs s'accordent sur le fait qu'ils ont affaire au texte le plus draconien qui soit contre les immigrants. Les uns le déplorent, les autres en tirent orgueil sans vergogne. Analysés d'un point de vue historique, ces rapports de force, certes encourageants, n'ont pas toujours tournés à l'avantage des immigrants.

Les législations migratoires successivement adoptées aux États-Unis, dont certaines montrent des signes de bienveillance, suivent une ligne médiane et illustrent une position que tiennent les conservateurs modérés et les démocrates centristes : l'amnistie assortie de contrôles renforcés. Les hommes politiques locaux les plus farouchement opposés à la Loi 1070 continueront de travailler avec Washington pour que le contrôle à la frontière de l'Arizona soit assuré : en 2009, un demi-million de sans-papiers y ont été capturés – tout un exploit. Au nom de l'objectif déclaré, et logique, qui est de freiner les criminels souhaitant entrer aux États-Unis, ils vont réussir à faire en sorte que l'entonnoir d'accès soit encore plus étroit et semé d'embûches. Jusque là, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

L'originalité de la situation présente tient aux insolubles tiraillements entre divers paliers de gouvernement. L'hétérogénéité de l'appareil d'État atteint peu à peu des extrêmes que l'on pourra juger symptomatiques de la faiblesse de l'État-nation en tant qu'unité politique capable d'administrer, de régir et de réglementer les mouvements migratoires d'une manière ordonnée, autonome, souveraine et autosuffisante.

Un shérif, un maire, le responsable d'un programme d'enseignement public et un procureur général iront ainsi exprimer leur colère à un autre shérif, une gouverneure, un directeur des écoles publiques et une majorité républicaine au Sénat de l'Arizona ; rappelons-nous que la Loi 1070 a été votée par tous les sénateurs républicains sauf un, et par aucun démocrate. Ce que l'on pourrait appeler un pouvoir intermédiaire – le pouvoir du Sénat et du gouvernement de l'Arizona – apparaît contesté par un pouvoir transnational (les Nations unies), combattu par un pouvoir fédéral (le procureur général) et non respecté par les pouvoirs locaux (le maire de Phoenix et le shérif de Pima). Les pouvoirs supranationaux et locaux semblent s'entendre pour freiner des mouvements xénophobes qui ne gagnent du terrain qu'à un niveau intermédiaire. Sera-ce un épisode de plus de la dénationalisation du pouvoir ?

Un mouvement de rejet en cercles concentriques qui se rejoignent rarement

Ce qui fait la force de l'opposition à la loi, c'est son pluralisme. Universitaires, fonctionnaires de l'État, politiques, militants des droits humains, hauts représentants d'organismes religieux et migrants multiplient les interventions pour mettre à bas une loi qui leur reste en travers de la gorge. La faiblesse de ce groupe multicolore vient de ce qu'il trouve à la loi des défauts qui varient entre les segments qui le composent. Si l'on représentait sous forme de graphique les segments dont est formé le mouvement d'opposition, l'image la plus parlante consisterait en une série de cercles concentriques, dont chacun serait porteur d'un ensemble d'arguments, comprenant aussi les arguments des cercles plus petits.

Le premier cercle correspond au niveau fédéral, où la loi est combattue pour son caractère anticonstitutionnel et pour son incitation à la classification raciale. Conservateurs modérés et démocrates centristes parviennent jusqu'à ce niveau, mais pas au-delà. Le niveau suivant est celui des politiques locaux, comme le maire de Phoenix, préoccupé par la réputation de l'Arizona et par les effets d'un boycott économique, mais qui ne s'oppose pas au contrôle migratoire. À ce niveau figurent également les attaques contre le concept trop imprécis du « soupçon raisonnable » et le souci de la sécurité collective, que de mauvaises relations entre le corps policier et les migrants mettraient en péril. Les rangs les plus ouverts des démocrates signent ces déclarations et ne vont pas plus loin.

Tous ces arguments se retrouvent chez les universitaires. Leur déclaration apparaît assez éclectique, sans doute parce que ses rédacteurs composaient un groupe très hétérogène, ce qu'est aussi le public visé, ou parce qu'une déclaration n'est pas une analyse sociologique mais un instrument politique. Les universitaires et autres travailleurs du monde enseignant mettent en plus l'accent sur la contribution des migrants à l'économie et à la culture, et sur leur innocence face à une suite d'événements historiques qui les ont conduits à migrer aux États-Unis. La valeur ajoutée de leurs déclarations vient de ce qu'ils mettent en cause la mondialisation économique et culturelle.

Les ecclésiastiques piochent un peu partout dans les cercles susmentionnés, en y ajoutant l'humanitarisme. Autrement dit, ils en appellent à l'universalité des droits humains et à la charité chrétienne. Les universitaires insistent sur la réciprocité, la dynamique d'un échange qui sera juste et équilibré lorsque les deux parties apporteront des contributions égales et reconnaîtront leurs contributions. Un axe central de leur courageux message est de reconnaître que l'immigration est bénéfique à l'économie de l'Arizona et qu'il faut la traiter en conséquence. Les hommes et les femmes qui forment la base de l'église parlent d'humanitarisme. Ils ne recherchent ni demandent aucune contrepartie. La charité est un acte gratuit. Enfin, les organisations de migrants franchissent un pas supplémentaire en invoquant la justice qui est due aux indigents.

Le problème que pose cette organisation en cercles concentriques et en plusieurs niveaux est que, à l'évidence, les points d'intersection sont rares. Il suffit d'un léger changement dans le scénario et dans les thèmes de discussion pour que ce bloc polymorphe se désagrège. À mesure que les événements entraîneront le débat vers d'autres sujets, comme le mur le long de la frontière, l'octroi de visas, la légitimité et la dangerosité des contrôles, ou la classification non pas raciale mais migratoire, les cercles – en allant des plus petits aux plus grands – se déliteront peu à peu et il ne restera plus rien de l'opposition apparemment monolithique à la Loi 1070. Le tableau présenté ci-dessous résume sous une forme simple les positions de groupes clés sur l'état présent et l'avenir de la législation migratoire aux États-Unis. Les points de convergence et de dissension mettent en lumière les possibilités et les limites d'une réforme migratoire complète, ainsi que les résultats en demi-teinte qu'elle produirait si d'aventure elle voyait le jour.

Acteurs	Proposition législative	Arguments	Position face à la Loi 1070	Arguments
Extrême droite	Loi 1070 et réforme complète très restrictive	L'immigration met en danger la culture, les services sociaux, l'économie et la sécurité des citoyens et du pays	Soutien	L'immigration des sans-papiers n'est pas maîtrisée par le gouvernement fédéral et constitue une menace pour l'Arizona et sa sécurité
Conservateurs modérés	Réforme complète : restrictions modérées (visas, contrôle à la frontière) et amnistie	Acceptons la situation de fait (les immigrants déjà sur le territoire) mais mettons fin à l'immigration illégale	Rejet catégorique	Non aux lois migratoires de l'État, non à la classification raciale, évitons le boycott économique

Acteurs	Proposition législative	Arguments	Position face à la Loi 1070	Arguments
Démocrates centristes	Réforme complète : amnistie et contrôle à la frontière	Pour développer l'économie et enrichir notre culture, nous avons besoin des immigrants, mais il faut nous protéger contre les terroristes et les trafiquants d'êtres humains et de drogues	Rejet catégorique et contestation devant les tribunaux	Loi anticonstitutionnelle ; le principe du « soupçon raisonnable » ouvre la voie à des jugements arbitraires, met en péril la sécurité collective ; éviter les arrestations injustes
Église catholique	Réforme complète : amnistie et contrôle modéré	Hospitalité, universalité des droits humains ; les immigrants sont une bénédiction	Opposition	Rupture du rapport de confiance entre la police et la population, séparation des familles, division de communautés, arrestations injustes
Organisations pro-immigrants	Réforme complète : amnistie et accueil des migrants	Justice, universalité des droits humains	Rejet catégorique et contestation devant les tribunaux	Aucun immigrant, sans papiers ou pas, ne doit être détenu

Un mouvement ni minoritaire ni soudain

Certaines déclarations apparemment plus favorables aux immigrants se révèlent sujettes à caution à l'image de l'article rédigé par le maire Gordon. Sa vibrante attaque frontale contre ses collègues du secteur public est teintée d'une remarque qui excuse les comportements xénophobes : la loi survient à un moment où le gouvernement fédéral fait preuve de tiédeur en matière de contrôle aux frontières. Déduction : si l'on renforçait les contrôles, la Loi 1070 serait mise au rencart.

Le maire de Phoenix essaie de faire passer la loi pour une soudaine fatalité, l'œuvre d'un groupe minoritaire de xénophobes excités, qui ne reflète aucunement la position du peuple accueillant que sont les habitants de l'Arizona. Ses assertions sont méritoires et encourageantes, mais aussi infondées. Les républicains qui ont voté en faveur de cette loi ont été confirmés à leurs sièges de sénateurs par des milliers d'électeurs de l'Arizona. Certains défendent des lois de cette nature depuis de nombreuses années et ont été réélus une ou plusieurs fois précisément pour les programmes attrayants qu'ils proposaient. Les électeurs n'ont pas été pris par surprise. La Loi 1070 a fait l'objet d'un long débat. Elle n'est pas le fruit d'une brusque montée de colère. Elle a été tellement bien préparée que le gouvernement a enchaîné avec la loi sur l'enseignement ethnique. À quand le prochain assaut ?

L'héritage du shérif Arpaio

L'Arizona n'est pas ainsi ? Le précédent le plus significatif à la Loi 1070 est incarné par Joe Arpaio, shérif du comté de Maricopa, le plus peuplé de l'État de l'Arizona. Arpaio est devenu célèbre sur la scène nationale et internationale comme le chasseur d'immigrants le plus redoutable de l'Ouest et de tout le pays. Rien ne lui manque du tueur patenté : le chapeau à larges bords, le regard oblique et les jambes arquées d'un John Wayne. Représente-t-il un phénomène isolé ? Est-il le seul à adopter une telle posture ? Est-il un fonctionnaire antipathique aux yeux de la population de l'Arizona ? Je ne crois pas qu'une personne un tant soit peu informée puisse répondre par l'affirmative à ces questions.

Arpaio a été élu shérif de Maricopa en 1992 et il a toujours été reconduit à son poste depuis cette date. Pour pouvoir occuper cette fonction pendant presque 18 ans, il ne faut pas être impopulaire. En novembre 2008, Arpaio a été élu pour un cinquième mandat avec 55% des voix.

Arpaio devrait être impopulaire. Il se dispute avec des agents du ministère public et d'autres fonctionnaires. Amnesty International et l'ACLU l'ont accusé d'avoir maintes fois bafoué les droits humains des migrants. Des détenus sont morts en cellule dans des circonstances non élucidées. Aucun autre shérif des États-Unis ne fait l'objet d'autant d'accusations qu'Arpaio. Mais il ne manque pas de qualités ni de bonnes manières qui lui forgent une image flatteuse et une bonne réputation parmi les électeurs de Maricopa : il construit des prisons bon marché, facilement démontables et extensibles en fonction de la demande, avec des baraques en toile, il dépense la modique somme de 30 cents par repas de détenu, il habille les prisonniers de rose pour réprimer leurs tendances machistes et il les contraint à nettoyer rues et jardins publics, enchaînés et sous bonne garde.

Avec ses « bataillons d'enchaînés » et ses prisons à bas coût, Arpaio fait faire beaucoup d'économies aux contribuables et attire des fonds du gouvernement fédéral. On lui doit la construction d'une *Tent city*, centre pénal composé de tentes, le plus spacieux du monde ; et le 4 février 2009, il a fait défiler dans les rues de Phoenix, enchaînés et menottés, 220 sans-papiers pendant leur transfert de la prison Durango à la nouvelle citadelle pénale, où ils seraient plus en lieu sûr, entourés d'une clôture électrifiée. Les locataires sont en majorité des sans-papiers.

Il est légal de remplir les prisons d'immigrants depuis 2006, date à laquelle les prisons du service *Immigration and Customs Enforcement* (ICE) [2] ont commencé à se peupler essentiellement de sans-papiers dont le seul délit était d'être d'entrés illégalement aux États-Unis. L'ICE passe outre à son propre règlement, qui fixe un contingent de 75% de prisonniers délinquants. En récompense de ses hauts faits à l'encontre des horribles sans-papiers, et pour prix de ses coups d'éclat médiatiques, l'État a restitué à Arpaio en 2008 les 1,6 million de dollars qu'on lui avait retirés de son budget en 2008. Autant de gagné pour financer les descentes dans les quartiers de latinos, les patrouilles à la frontière et la *Tent city*.

Des coups de filets salués par des blancs terrorisés

Pourquoi, aujourd'hui comme hier, le comté de Maricopa laisse-t-il autant de liberté et fait-il autant de publicité au plus célèbre chasseur d'immigrants ? Avec 61% des habitants de l'Arizona, c'est le comté le plus peuplé de cet État et le comté où le cocktail de latinos et de blancs apparaît le plus explosif, puisqu'il abrite 30,3% de latinos et 80,45% de blancs [3]. La majorité blanche du comté de Mariposa est prise de panique devant l'augmentation de la minorité latina. En Arizona, le train de la xénophobie a son point de départ à Maricopa et son terminus à Maricopa. Résultat : le comté bénéficiera d'une application exemplaire de la Loi 1070.

La loi à peine sortie du four sénatorial, le shérif Arpaio a lancé un coup de filet le 29 avril. Il a assuré qu'il se concentrerait sur les zones à forte criminalité pour essayer de trouver des passeurs d'immigrants. Tous ses détracteurs comme ses défenseurs savent ce que cela signifie : ces zones sont en fait les quartiers de latinos. Il s'agissait de la quinzième descente effectuée par Arpaio depuis le début de 2008. Jusque là, il s'abritait derrière la Loi 1372 sur la traite d'êtres humains, aussi dénommée « Loi anticoyote » [4], en vigueur depuis 2005. Désormais, il peut également se prévaloir de la Loi 1070. La Loi anticoyote permet aux autorités locales de poursuivre les passeurs de sans-papiers, qui sont passibles d'une amende de 250 000 dollars et d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et demi. La Loi 1070 a constitué un saut qualitatif : elle autorise l'arrestation des sans-papiers à la recherche de travail ainsi que des personnes qui les engagent, les transportent ou les hébergent.

L'Arizona demeure la terre qui a vu naître [César Chávez](#) [5]. Mais, de nos jours, l'État est davantage connu pour les opérations musclées d'Arpaio, la *Tent city* et la Loi 1070. Des voix s'élèvent pour protester. Mais Pearce, Arpio et Brewer sont bien retranchés et ont le soutien de ceux dont la voix compte et qui votent. Les sans-papiers, les travailleurs temporaires et même les résidents permanents ne votent pas. Ce sont les blancs terrorisés qui votent. Des blancs devenus tout pâles.

Il y a danger pour les Centroaméricains

Peu de Centroaméricains seront touchés par la Loi 1070. Selon le recensement réalisé aux États-Unis, 38 109 Centroaméricains vivent en Arizona. Ils se répartissent entre 14 221 Guatémaltèques, 11 074 Salvadoriens, 4 627 Honduriens, 2 858 Panaméens, 2 107 Costariciens, 1 987 Nicaraguayens et « autres ». Mais on dénombre 1 681 834 Mexicains. Les Centraméricains sont plus présents sous d'autres latitudes des États-Unis : les Nicaraguayens en Floride (129 424), les Salvadoriens en Californie (553 549). Des 915 743 Guatémaltèques que l'on compte aux États-Unis, plus d'un tiers (317 766) vit en Californie. Un cocktail Molotov législatif comme celui de l'Arizona serait dévastateur pour les Centroaméricains s'il était utilisé en Floride ou en Californie.

Toutefois, deux dangers sont à craindre. L'un immédiat, et l'autre lointain. L'immédiat : la poursuite des persécutions à Maricopa serait une tragédie pour de nombreuses familles de Centraméricains. Les chiffres du bureau du recensement des États-Unis indiquent que 29 648 Centraméricains habitent à Maricopa, soit 78% de ceux qui vivent en Arizona. La menace lointaine mais bien réelle : la Loi 1070 risque de créer un précédent néfaste car d'autres États pourraient s'en inspirer.

L'horizon est chargé de nuages pour les migrants. Le 5 mai, un membre de la Chambre des représentants de la Pennsylvanie, Daryl Metcalfe, a déposé la proposition de loi 2479 pour le respect de la loi et la sécurisation des quartiers, fabriquée avec la même pâte et dans le même moule que la Loi 1070. Edward Rendell, gouverneur actuel de la Pennsylvanie, a déclaré qu'il opposerait son veto si elle était approuvée. Des politiques de l'Ohio, du Texas, du Missouri et de l'Utah ont annoncé leur intention d'élaborer des textes de loi similaires. En Louisiane, le texte est déjà prêt. Des candidats au poste de gouverneur dans l'Iowa et au Colorado cherchent à s'attirer des électeurs en promettant de soutenir des lois qui pénaliseraient les sans-papiers. L'Arizona a fait école.

Une peau blanche et sans poils

L'effet domino de la Loi 1070 commence à se faire sentir. Elle n'a peut-être pas beaucoup d'avenir, mais ses racines - le culte de la peau blanche en tant que signe identitaire et marque de supériorité - sont très profondes, mêlant bonnes et mauvaises consciences, républicains et démocrates, extrémistes et modérés.

Les politiques continueront d'exploiter la veine de l'homme blanc terrorisé pour glaner des voix jusqu'à ce qu'on la relativise et la tourne en ridicule, comme le fit Arnold J. Toynbee dans son ouvrage *A Study of History* : « La caractéristique physique la plus fréquemment mise en avant par les défenseurs occidentaux des théories raciales est la couleur... Il est curieux de voir que, si les propagandistes raciaux de notre propre civilisation font de la peau claire un signe de supériorité intellectuelle, en exaltant les Européens par-dessus les autres races et les Nordiques par-dessus les autres Européens, les Japonais se réfèrent quant à eux à une « preuve » physique différente. Il se trouve que les Japonais ont un corps recouvert de très peu de duvet et qu'ils ont comme voisins, sur l'île septentrionale, une communauté primitive d'un type très différent, dont le physique n'est pas très éloigné de celui de l'Européen moyen, dénommé l'"aïnou velu". Tout naturellement, donc, les Japonais associent leur manque de duvet à la supériorité spirituelle et, même si elle est probablement aussi peu fondée que notre postulat d'une supériorité des peaux claires, leur thèse apparaît au premier degré plus plausible puisque l'homme dépourvu de duvet, et donc sans poils, est certainement un peu plus éloigné de son cousin le singe. »

- **Dial - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 3120.**

- Traduction de Gilles Renaud pour Dial.

- Source (espagnol) : revue *Envío* n° 339, juin 2010.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, le traducteur, la source française (Dial - <http://enligne.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] La [première partie](#) a été publiée dans le numéro du mois de [septembre](#).

[2] Service d'« Application des mesures migratoires et douanières » - note DIAL.

[3] Lors des recensements, on peut se déclarer blanc *et* latino - note DIAL.

[4] « Coyote » est l'un des surnoms donnés aux passeurs - note DIAL.

[5] Syndicaliste paysan états-unien (1927-1993) - note DIAL.